

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE PRESTATION DE FORMATION

Entre les soussignés :

1- Khépri Santé Formation, SIRET 811 445 410 00012 organisme de formation enregistré sous le numéro 11940951494 auprès du Préfet de la région Ile de France,
ci-après « le donneur d'ordre »

Et

2 – L'EURL Romani Conseil – Oneto1 – 56 rue Ambroise Cottet – 10000 TROYES immatriculée au RCS de Troyes, sous le numéro 909 723 439, organisme de formation en cours d'immatriculation auprès de du préfet de l'Aube
ci-après « le sous-traitant »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Nature du contrat

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'une prestation de formation ponctuelle réalisée par le sous-traitant au bénéfice du donneur d'ordre.

Article 2 : Objet du contrat

La formation, objet du contrat, est la suivante : Assurer les bilans de compétences en présentiel ou à distance

Date(s) : du 01/01/2022 au 31/12/2022

Article 3 : Durée du contrat

Le présent contrat est visé à l'article 2.

Il cesse de plein droit à son terme.

Article 4 : Obligations du sous-traitant

Le sous-traitant s'engage à :

- Communiquer au donneur d'ordre une copie de son extrait K-bis / de son immatriculation avant le début de la formation ;
- Communiquer au donneur d'ordre formation une attestation de vigilance, délivrée par l'Urssaf avant le début de la formation ;
- Communiquer au donneur d'ordre formation une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle délivrée par son assureur avant le début de la formation ;
- Animer la formation dans le respect des objectifs et les critères qualité (QUALIOPI) fixés par le donneur d'ordre ;
- Fournir un contenu de formation, réaliser le contenu de la formation, animer la formation, en assurer le suivi; garantir le suivi des stagiaires ; conserver les justificatifs de réalisation de la formation, faire un reporting du déroulement de la formation au responsable pédagogique ;
- Animer personnellement la formation, sauf en cas de situation exceptionnelle, et uniquement après accord du donneur d'ordre ;
- Communiquer au donneur d'ordre ses besoins en matériel (projecteur, tableau, photocopies de supports...) au moins 7 jours avant le début de la formation ;

- Assurer l'évaluation des stagiaires à l'issue de l'action de formation, afin de permettre au donneur d'ordre d'établir les attestations de fin de formation prévues à l'article L.6353-1 du Code du travail ;
- Participer, autant que besoin aux réunions de préparation / aux jurys d'examen / aux remises de diplôme, aux évaluations des compétences ;
- Garantir que le traitement des données des stagiaires (nom, prénom, email, n° de téléphone) respecte les exigences du RGPD.
- Pour les formations en bilan de compétences : respecter la réglementation en vigueur du bilan de compétences.

Article 5 : Obligations du donneur d'ordre

Le donneur d'ordre s'engage à :

- Confier au sous-traitant la formation prévue à l'article 2 ;
- Prendre en charge la gestion administrative et logistique de la formation ;
- Transmettre au sous-traitant une copie des feuilles de présence signées par les stagiaires ;
- Transmettre au sous-traitant une copie des questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires à l'issue de la formation
- Transmettre au sous-traitant toutes documentations liées à la construction de la formation
- Transmettre au sous-traitant toutes documentations liées à la qualité des processus formation (QUALIOPI)
- Prévenir le sous-traitant au moins 7 jours à l'avance en cas d'annulation ou de report de la formation ;

Article 6 : Modalités financières

Le sous-traitant percevra une rémunération correspondant à chaque par session.

Le paiement sera effectué à réception de la facture.

Article 7 : Dispositions diverses

- Le présent contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, le sous-traitant demeurant libre et responsable du contenu de la formation ;
- Le sous-traitant dispose d'une propriété intellectuelle et/ou artistique sur le contenu de sa formation. Le donneur d'ordre s'engage à ne pas reproduire ni diffuser ce contenu sans l'accord du sous-traitant.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 1^{er} janvier 2022

Le donneur d'ordre,
Evelyne Revellat, Directrice,
signature, tampon

Le sous-traitant,
Christine Romani, Gérante
signature, Cachet